

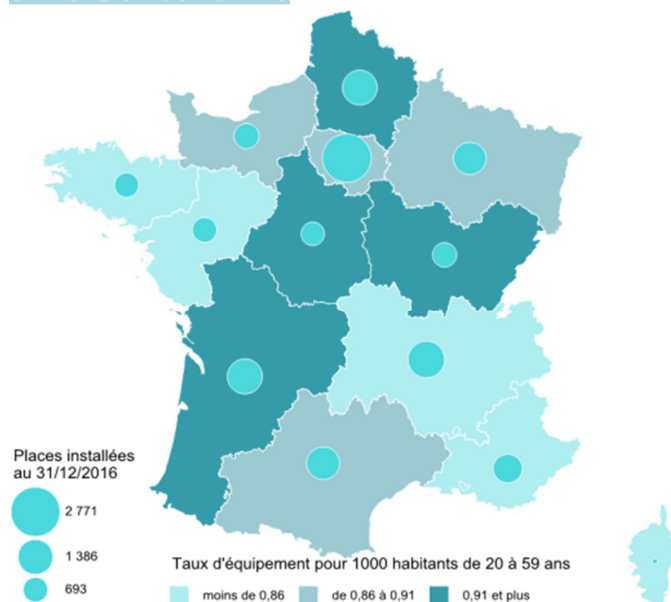
Les pensions de famille bretonnes :

Des petites structures pour accueillir des adultes isolés

Fin 2016, un peu plus de 600 personnes sont hébergées dans les pensions de famille bretonnes. Une grande majorité de ces résidents sont des hommes seuls, aux parcours de vie chaotiques. Plus de la moitié d'entre eux sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle. Après un séjour, non limité dans le temps, certains quittent la structure et accèdent à un logement ordinaire.

Isabelle BRUN

Taux d'équipement régional des places en Pension de Famille



Fonds de carte Arctique© Tous droits réservés

Source : DRJSCS Bretagne, FINESS; INSEE populations légales 2016

De petits logements regroupés...

Les pensions de famille sont destinées à l'accueil sans condition de durée de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'exclusion lourde qui entraîne un accès impossible au logement autonome. Les pensions de famille se divisent en deux catégories, les pensions de famille dites « classiques » et les résidences accueil, qui ciblent plus particulièrement un public ayant un handicap psychique.

En Bretagne, au 15 décembre 2016, 39 pensions de famille sont recensées, 26 dites « classiques » et 13 résidences accueil, avec une capacité d'accueil totale de 686 places, 476 « classiques » et 210 en résidences accueil. Les structures sont de petite taille, en moyenne 18 places par établissement, ce qui répond aux objectifs d'accompagnement et de sociabilisation des personnes accueillies. L'hébergement regroupé est largement privilégié et représente 90 % des places. Les T1 et T1 bis représentent 74 % des logements offerts.

...pour accueillir des hommes seuls...

Au 15 décembre 2016, 619 personnes résident en pension de famille. La définition même des pensions de famille entraîne une stabilité des caractéristiques des personnes accueillies d'année en année. Les pensions de famille ont vocation à accueillir des personnes adultes isolées. Ainsi, 94 % des résidents habitent seuls. Les hommes sont plus représentés dans les pensions de famille bretonnes qu'en France, 77 %

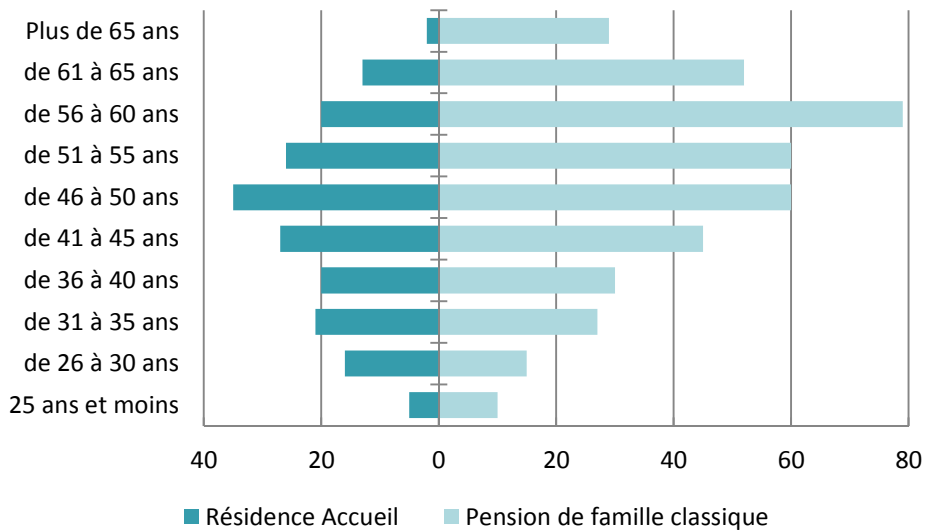
des résidents sont des hommes en Bretagne, 70 % au niveau national. La population accueillie dans les résidences accueil est plus jeune que celle prise en charge dans les pensions de famille classiques, 45 ans en moyenne contre 50 ans. La prise en charge en pension de famille se fait à proximité du lieu d'habitation antérieure. Ainsi, 95 % des résidents sont accueillis dans leur département de résidence, ils étaient 98 % en 2012.

Situation familiale des personnes hébergées en pension de famille

Situation familiale	Bretagne			France
	PF	RA	Ens	
Personne seule	91 %	100 %	94 %	94 %
Personne seule avec enfant(s)	6 %	-	4 %	2 %
Couple sans enfant	2 %	-	1 %	3 %
Couple avec enfant(s)	< 1 %	-	< 1 %	1 %
Groupe d'adultes	< 1 %	-	< 1 %	-
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Près d'un résident sur deux a plus de 50 ans



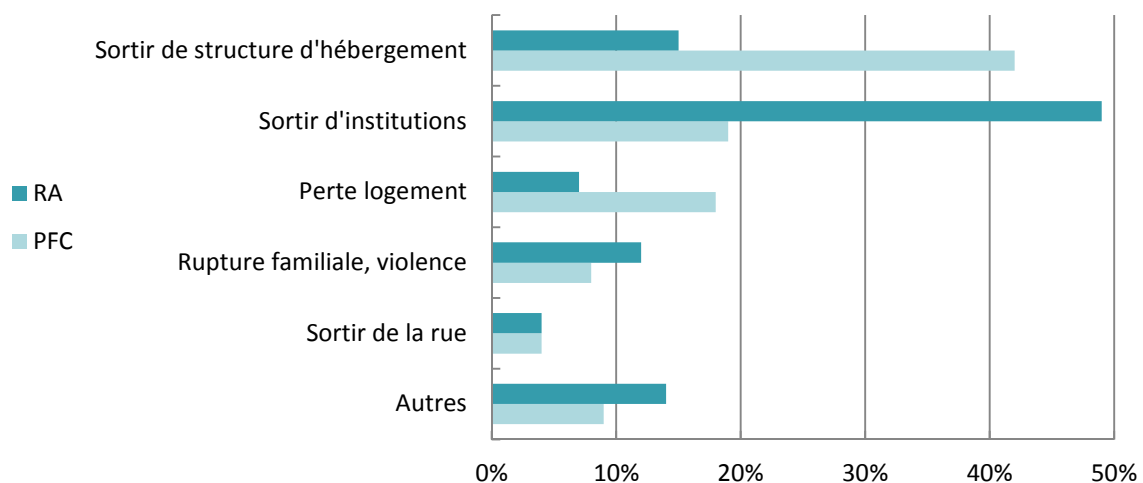
Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

... aux parcours heurtés

Les motifs d'admission dans les pensions de famille mettent en évidence des parcours de vie chaotiques. Avant leur entrée en pension de famille, 43 % des résidents habitaient en logement ordinaire ou accompagné. Parmi eux, un tiers était hébergé chez des proches (parent,

conjoint, famille ou amis). Les personnes accueillies en résidence accueil sortent pour 49 % d'entre elles d'institutions, principalement de services psychiatriques. Pour les pensions de famille classiques, ce sont les sorties de structures d'hébergement qui arrivent en tête des raisons de prise en charge (42 % des accueillis).

Des motifs d'admission différents selon le type de pension de famille



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Les personnes accueillies en pension de famille sont pour 60 % d'entre elles dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle. Réalité encore plus prégnante en résidence accueil où 82 % des résidents ne peuvent pas travailler. Un résident sur cinq, accueilli en pension de famille, est actif. Parmi eux, deux tiers sont demandeurs d'emploi. En France, le taux d'actifs est supérieur, 33 %. Les

catégories socio professionnelles les plus représentées en pension de famille sont les ouvriers et les employés. En résidence accueil, le public accueilli présente une pathologie psychique, ainsi un quart des résidents n'a jamais travaillé et 80 % des adultes accueillis perçoivent une allocation liée au handicap (allocation aux adultes handicapés, pension d'invalidité, rente d'accident du travail...).

Répartition des adultes hébergés selon l'activité

Statut d'activité	Bretagne			France
	PFC	RA	Ensemble	
Ayant une activité	6 %	5 %	6 %	11 %
Chômeurs	18 %	4 %	13 %	22 %
Retraités	11 %	5 %	9 %	11 %
Dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler	50 %	82 %	60 %	43 %
Autres inactifs	6 %	5 %	6 %	8 %
Inconnu	7 %	-	5 %	4 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Répartition des adultes hébergés selon leurs ressources*

Ressources financières	Bretagne			France
	PFC	RA	Ensemble	
Revenu du travail ou de stage				
Oui	8 %	5 %	7 %	11 %
Non	92 %	95 %	93 %	89 %
Revenu de solidarité active / prime d'activité				
Ne perçoit ni le RSA ni la prime d'activité	79 %	92 %	83 %	72 %
Perçoit le RSA	18 %	7 %	15 %	25 %
Perçoit la prime d'activité mais pas le RSA	3 %	1 %	2 %	3 %
Autres ressources				
Sans autre ressource personnelle	20 %	6 %	16 %	23 %
Allocation versée par Pôle emploi	4 %	2 %	3 %	5 %
Retraite, minimum vieillesse ou allocation veuvage	18 %	2 %	14 %	13 %
Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (AT), pension d'invalidité	56 %	89 %	65 %	56 %
Prestations familiales	1 %	-	1 %	1 %
Autres allocations	1 %	1 %	1 %	2 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

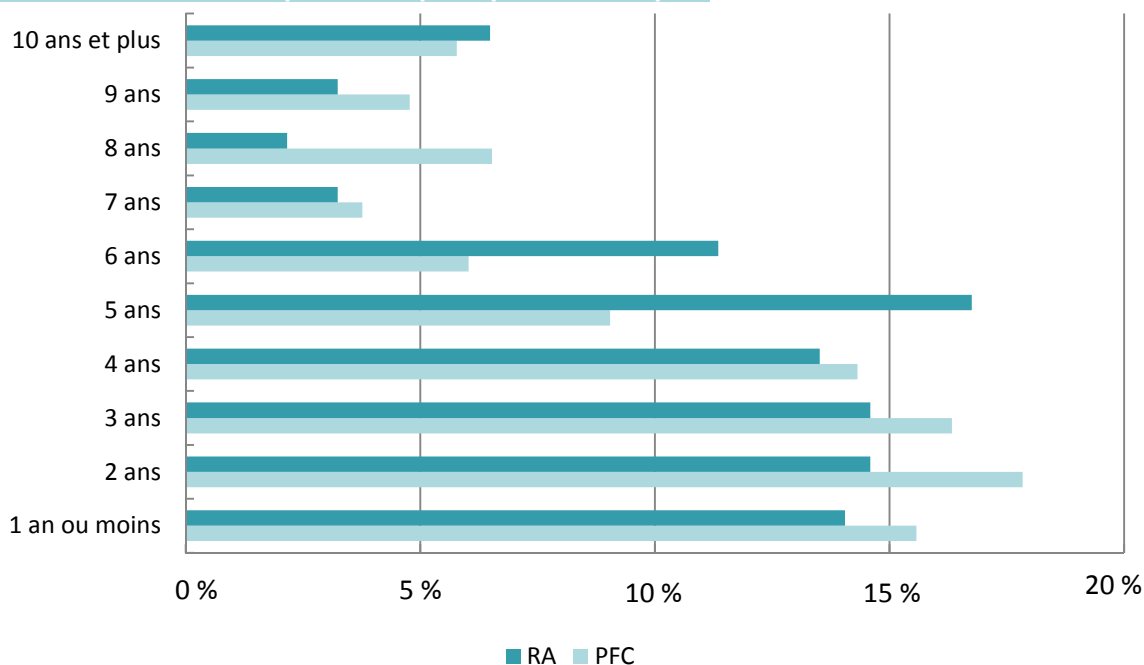
* plusieurs ressources possibles

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

L'objectif des pensions de famille est de proposer un logement sans condition de durée ce qui se vérifie à travers la durée de séjour des résidents. En effet, 52 % des personnes accueillies y résident depuis 4 ans et plus (57 % en résidence accueil). Cette possibilité de logement durable entraîne un faible nombre de sorties sur l'année.

En 2016, on dénombre 92 personnes sorties, 44 retrouvent le chemin du logement ordinaire et 18 sont orientées vers des établissements médico-sociaux. La moyenne d'âge des sortants est de 47 ans. Leur séjour dans la structure aura duré en moyenne 3 ans.

Plus d'un résident sur deux présent depuis quatre ans et plus



Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

LE PERSONNEL (effectif au 31/12/2016)

Fonction principale exercée	Bretagne		
	En effectif	En ETP	En %
Personnel de direction	34	9,6	12 %
Personnel des services généraux	25	12,5	16 %
Personnel d'encadrement	16	4,0	5 %
Personnel éducatif, pédagogique et social dont :	83	50,8	65 %
<i>Enseignement</i>	0	0,00	-
<i>Travail</i>	1	0,4	< 1 %
<i>Education spécialisée</i>	23	18,2	23 %
<i>Accompagnement familial, juridique et autre</i>	44	23,8	31 %
Personnel médical et paramédical, psychologue	-	-	-
Autres	2	1,0	1 %
Ensemble	160	77,9	100 %

Source : DREES, DRJSCS de Bretagne - Enquête ES-DS 2016

Les pensions de famille emploient 160 professionnels, qui représentent 77,9 Equivalent Temps Plein, pour un taux d'encadrement de 13 %. La main d'œuvre est à 80 % féminine.

Les pensions de famille sont gérées et animées au quotidien par des hôtes ou maîtres de maison, qui représentent un quart des ETP. Le personnel éducatif, pédagogique et social pèse pour 65 % des ETP. Les éducateurs sont pour 83 % d'entre eux diplômés d'Etat dans le domaine de l'animation ou de l'éducation spécialisée.

Les pensions de famille, un dispositif soutenu par le plan logement d'abord

Depuis la création du dispositif en 2002, le nombre de places en pension de famille ne cesse d'augmenter. Le renforcement de ce dispositif est prévu dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et contre le sans-abrisme (2018-2022), qui prévoit la création de 10 000 places au niveau national. D'ici 2022, en Bretagne, le parc s'étoffera de 372 nouvelles places.

Fin décembre 2018, 50 pensions de famille bretonnes sont en capacité d'accueillir 819 personnes. Le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, malgré l'accroissement important de leurs capacités d'accueil, affichent toujours en 2018 un taux d'équipement insuffisant au regard du nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans recensées dans ces départements. Ce retard sera comblé à échéance 2021 par une augmentation de la capacité d'accueil tout particulièrement importante dans ces deux départements. Le taux d'équipement par département sera alors homogène.

Bretagne - Evolution du nombre de places en pension de famille par département

Département	Nombre de places installées au 31 décembre				
	2008	2012	2016	2018	Prévision 2022
Côtes-d'Armor	63	122	134	149	177
Finistère	121	192	226	258	297
Ille-et-Vilaine	43	89	162	248	405
Morbihan	24	110	164	164	272
Ensemble	251	513	686	819	1151

Source : DRJSCS de Bretagne - FINESS, pôle PHILIA



L'enquête auprès des Etablissements et Services en faveur des personnes en difficulté sociale (ES-DS)

L'enquête ES-DS est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé. L'enquête a été lancée pour la première fois en 1982. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services sociaux hébergeant des adultes et des enfants en difficulté sociale.

L'enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997 puis a repris en 2004 sur un rythme quadriennal. Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES Difficulté sociale 2016, collectées en 2017.

L'enquête ES 2016 porte sur les établissements et services hébergeant des adultes en difficulté sociale. Elle couvre la France entière, y compris les départements d'outre-mer (DOM).

Concernant les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, l'enquête ES 2016 fournit :

- ⇒ un inventaire des établissements et services sociaux au 15 décembre 2016 et de leur capacité d'accueil ;
- ⇒ une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2016 (sexe, âge, statut, fonction...);
- ⇒ une description des personnes présentes au 15 décembre 2016, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources...);
- ⇒ une description des personnes sorties au cours de l'année 2016, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources, durée du séjour...);
- ⇒ une description des personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 21 au 22 février 2017 (sexe, âge, situation familiale, nationalité, orientation, résidence habituelle, motif d'admission...);

Les établissements enquêtés sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, les pensions de famille et résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants, les résidences sociales, les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH), les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile, les accueils temporaires – service de l'asile ainsi que les centres maternels.

► En savoir plus

"Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140.000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012" - Etudes & résultats n° 1102, février 2019, DREES

"Enquête ES 2016 : "Les établissements et services pour adultes en difficulté sociale en Bretagne" - L'Info Statistique Dossiers n°35, novembre 2018, DRJSCS de Bretagne

"Plus de 2 000 personnes prises en charge dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Bretagne en 2016 (hors urgence) : Les Difficultés d'ordre familial, principal motif d'admission" - L'Info Statistique Article n°23, mai 2019, DRJSCS de Bretagne

"Pauvreté et précarité en Bretagne" - INSEE DOSSIER BRETAGNE n°3, juin 2018, INSEE Bretagne